



Etanchéité – Couverture – Bardage – Vê
Végétalisation – Ossature Métallique Lé



La FERMETURE BOIS

Règlement de l'épreuve

Article 1. Organisation

L'épreuve « CYCLO CROSS DE JAS SPORT » est organisée par le VELO CLUB FEURS BALBIGNY, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2. Participation

Trois épreuves sont proposées :

Epreuve Ecole de cyclisme : ouverte aux coureurs pré-licenciés à minimales. Les coureurs doivent être titulaires d'une licence à jour.

Engagement par l'intermédiaire du site FFC : www.ffc.fr ou jduret@orange.fr

L'engagement au départ est possible dans la limite des places (200 coureurs),

Epreuve Cadet : ouverte aux coureurs Cadets. Les coureurs doivent être titulaires d'une licence à jour. Support du championnat de la Loire

Engagement par l'intermédiaire du site FFC : www.ffc.fr ou jduret@orange.fr

L'engagement au départ est possible dans la limite des places (200 coureurs), le prix de l'engagement est de 6.5€

Epreuve Junior : ouverte junior. Les coureurs doivent être titulaires d'une licence à jour. Support du championnat de la Loire

Engagement par l'intermédiaire du site FFC : www.ffc.fr ou jduret@orange.fr

L'engagement au départ est possible dans la limite des places (200 coureurs), le prix de l'engagement est de 8.5€

Epreuve Senior : ouverte seniors de catégorie élite, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, pass'cyclisme et pass'cyclisme open. Les coureurs doivent être titulaires d'une licence à jour. Support du championnat de la Loire

Engagement par l'intermédiaire du site FFC : www.ffc.fr ou jduret@orange.fr

L'engagement au départ est possible dans la limite des places (200 coureurs), le prix de l'engagement est de 8.5€

Correspondant : DURET Jérôme – 145 Rue de la grande Bourgée 4233 CUZIEU

Tel : 06.51.90.78.58

Article 4. Description

Lieu des épreuves : JAS centre d'équitation. Elles se dérouleront sur un circuit tout terrain d'environ 2.5 kms pour les catégories de cadet à seniors et d'environ 0.8kms pour les petites catégories.

L'épreuve école de cyclisme :

Pré licenciés 5'

Poussins 7'

Pupilles 10'

Benjamins 15'

Minimes hommes et dames 20'

L'épreuve cadet et cadette : durée de 30'

L'épreuve junior hommes et dames : durée de 40'

L'épreuve senior : durée de 50', pourra être portée à 60' si des coureurs élites professionnelles sont présents.

Article 4. Permanence

La permanence des dossards se tient à proximité de la ligne. Les coureurs doivent être munis leur licence au retrait du dossard et signer la feuille d'émargement garantissant de la prise de connaissance du règlement de l'épreuve. L'organisateur remet un dossard et le transpondeur (si présent). Il garde la licence du coureur en échange du dossard. Les dossards sont mis tendus sur le bas du dos coté podium avec un minimum de 4 épingles à nourrice de leur fourniture. Le dossard est restitué en fin d'épreuve à la permanence.

Dossards de l'épreuve minime : 12h00 à 12h50

Dossards de l'épreuve cadet : 13h30 à 14h15

Dossards de l'épreuve junior : 13h30 à 14h15

Siège : Impasse du Château d'eau de la Boissonnette - 42110 FEURS

Agrément jeunesse et sport : 22-42

N° préfectoral : 0421001595 – Siren : 441388550

✉ : vcfb@orange.fr / jduret@orange.fr ☎ : 04 77 06 96 23 / 06 51 90 78 58



Dossards de l'épreuve senior : 14h15 à 15h15

Article 5. Info

Les informations « course » seront émises par une sonorisation installée sur le podium et aux abords de la ligne.

Article 6. Départ

Appel des coureurs 5 minutes avant le départ. Ils doivent se positionner 50 mètres avant la ligne et avancer à l'appel de leur nom.

Départ de l'épreuve école de cyclisme : à partir de 13h00

Départ de l'épreuve cadet : 14H32

Départ de l'épreuve junior : 14H30

Départ de l'épreuve senior : 15H30

Article 7. Arrivée

L'arrivée est jugée au terme du temps du premier arrivant. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider d'une neutralisation des groupes attardés. L'arrivée peut être donnée prématurément en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires et en consultation avec l'organisateur.

Article 8. Ravitaillement – Changement de matériel

Le ravitaillement est fait selon les règles de la FFC, il peut être adapté aux circonstances de course. Il est interdit aux abords de la ligne d'arrivée et dans les endroits jugés dangereux. Le changement de matériel sera effectué dans la zone prévue à cet effet.

Article 9. Classements

Les classements des courses sont établis dans les règles de la FFC.

Article 10. Prix

L'épreuve école de cyclisme :

Coupe : aux 3 premiers de chaque catégorie

L'épreuve cadet :

Coupe : aux 3 premiers

Gerbe : 1^{er}

Classement individuel des 20 premiers avec une grille de 45€/5

L'épreuve junior :

Coupe : aux 3 premiers

Gerbe : 1^{er}

Classement individuel des 20 premiers avec une grille de 45€/5

L'épreuve senior :

Coupe : aux 3 premiers

Gerbe : 1^{er}

Classement individuel des 20 premiers avec une grille de 305€/15

Les récipiendaires ont obligation d'être présent à la remise des récompenses au risque de disqualification.

Article 11. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu proche de la ligne d'arrivée.

Les coureurs devant se présenter au contrôle médical seront informés par un panneau d'affichage au podium.

Article 13. Développement durable

L'organisateur Vélo Club Feurs Balbigny est très attaché à la protection de l'environnement.

Merci de sensibiliser vos coureurs sur l'interdiction formelle de jeter des bidons ou emballages.

Article 14. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Siège : Impasse du Château d'eau de la Boissonnette - 42110 FEURS

Agrément jeunesse et sport : 22-42

N° préfectoral : 0421001595 – Siren : 441388550

✉ : vcfb@orange.fr / jduret@orange.fr ☎ : 04 77 06 96 23 / 06 51 90 78 58